



PIECES A FOURNIR

OBLIGATOIRES POUR TOUS LES ELEVES

- Les 4 fiches recto-verso, ci-jointes, dûment complétées, datées et signées,
- 2 photos d'identité pour chaque enfant **obligatoire**, (photos sur papier normal acceptées)
- 5 timbres postaux **autocollants**, (par famille)
- Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'enfant pour les activités péri et extrascolaires **pour l'année 2019-2020**
- Extrait du jugement relatif à l'exercice de l'autorité parentale et des droits de garde en cas de séparation ou de divorce,
- Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) pour tout traitement médical particulier,

Pour les réinscriptions être à jour de toutes les sommes dues au titre des années scolaires précédentes

SPECIFIQUES A LA CANTINE

- Dernier bulletin de salaire du couple ou autre justificatif de travail

SPECIFIQUES A LA GARDERIE ET ACCUEIL DE LOISIRS (si 1ere demande)

- Notification du quotient familial de la CAF

OU

- Avis d'imposition recto verso (soit pour l'année 2019 : avis d'impôt 2018, impôt sur les revenus de l'année 2017)
- Justificatif des prestations familiales

Sans justificatif de revenus le tarif le plus haut pour le service concerné s'appliquera d'office

Selon l'évolution de la réglementation et des activités proposées, d'autres attestations ou certificats médicaux pourront vous être demandés ultérieurement.

DOSSIER COMPLET A DEPOSER EN MAIRIE ANNEXE AU PLUS TARD SAMEDI 08 JUIN 2019 12h00

PASSE CE DELAI, LES INSCRIPTIONS SERONT PRISES, SELON LES PLACES DISPONIBLES, EN OCTOBRE



VILLE
DE
SOSPEL

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION OU DE RE-INSCRIPTION POUR LA CANTINE, LES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

DEPOT DES DOSSIERS : MAIRIE ANNEXE

DU LUNDI 03 AU VENDREDI 07 JUIN 2019 (DE 9H A 12H30 ET 13H30 A 16H)

ET

LE SAMEDI 08 JUIN DE 9H A 12H

Votre(vos) enfant(s) fréquentera(ont) la cantine, une ou plusieurs des activités proposées par la Commune de Sospel en dehors du temps scolaire. Dans ce cas, une inscription est nécessaire et obligatoire pour chaque année scolaire (**sans inscription, votre enfant ne pourra pas être accueilli**).

Le présent dossier vous permet de fournir en une seule fois les pièces justificatives pour l'accueil de votre (vos) enfant(s) pour les différents accueils proposés par la ville :

- Les accueils périscolaires du matin et du soir,
- La cantine,
- Les accueils du mercredi toute la journée et des vacances scolaires.

De quoi est composé le dossier d'inscription unique ?

- Une fiche famille : elle est commune à tous les accueils et permet de recueillir les données nécessaires comme la situation familiale ou les coordonnées des parents ;
- Une fiche unique d'autorisations parentales : regroupant toutes les autorisations faites par les parents ;
- Une fiche individuelle d'inscription aux activités : cette dernière permet de regrouper les informations et demandes d'inscription afférentes à chaque enfant de la famille ;
- Une fiche renseignements Mairie ;

La liste des pièces à fournir se trouve au verso